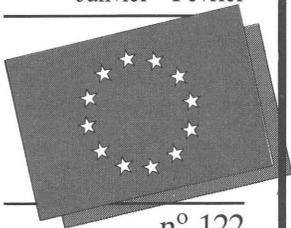


Bulletin mensuel
du Bureau de Presse
et d'Information
pour la Belgique

Commission des
Communautés
européennes

Janvier - Février



n° 122

Sommaire

- 2 Place aux PME
- 3 Euroguichet
- 4 Recherche
- 5 Etudiants et pensionnés
- 6 Culture
- 7 Marchés publics

LA CE AU MILIEU DU GUÉ

Située à mi-chemin de l'échéance de 1992 du grand marché intérieur, 1988 sera une année décisive pour l'avenir de la Communauté. C'est ce qu'a souligné Jacques Delors qui présentait, le 20 janvier, devant le Parlement européen, le programme de la Commission. Celle-ci termine d'ailleurs son mandat à la fin de cette année.

Première échéance importante de 1988, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunira les 11 et 12 février à Bruxelles. Après l'échec du Sommet de Copenhague, début décembre, il s'agit de parvenir enfin à un accord sur les trois dossiers qui conditionnent la réussite du défi de 1992 : le renforcement des moyens financiers de la CE, de la solidarité avec les régions communautaires moins favorisées (la „cohésion”) et la limitation des dépenses pour l'agriculture („discipline budgétaire”). Si des moyens nouveaux ne sont pas dégagés, la Communauté ne pourra pas mettre en œuvre les politiques nécessaires, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, pour accompagner la création du grand marché. „Nous croyons qu'un accord est possible mais nous ne voulons pas d'un mauvais accord” a dit J. Delors à propos du Sommet de Bruxelles. Et de souligner le risque que, „de guerre lasse”, ce dernier ne décide „une cohésion à reculons”, qui ne soit qu'un simple transfert financier vers les pays du Sud de la CE, et „une discipline au rabais” dans le domaine agricole.

Marché intérieur

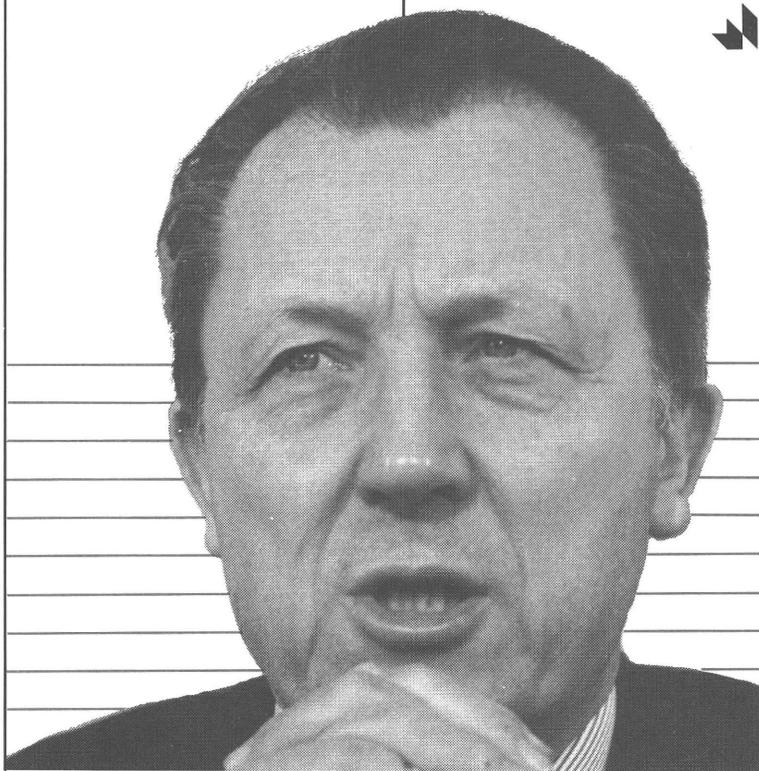
A propos du grand marché

intérieur, „il s'agit maintenant de franchir le cap de l'irréversibilité” a expliqué le président de la Commission. Le Conseil devra prendre des décisions importantes en 1988 : adoption de la deuxième étape de la libéralisation des mouvements de capitaux et des directives concernant la double imposition des sociétés, l'ouverture des marchés publics de fournitures, les assurances non-vie et la libéralisation des transports routiers. Les Douze débattront aussi cette année des trois dossiers-phares que sont l'équivalence des diplômes, les marchés publics des travaux et la télévision sans frontières. Quand à la Commission, elle présentera des propositions concernant la fiscalité directe des entreprises, l'ouverture des marchés publics aux secteurs encore exclus (voir à ce propos notre fiche, p. 7 et 8), les banques et la sécurité sur les lieux de travail.

Des risques de déséquilibre

„La réalisation du grand marché est aujourd'hui un moteur

puissant d'intégration” a ajouté J. Delors. „Elle est en train de faire des agents économiques les militants de la construction européenne. Elle met à jour des choix auxquels les gouvernements doivent, petit à petit, consentir. Elle oblige au rapprochement. Enfin, le grand marché porte en lui-même des risques de déséquilibre auxquels l'Europe communautaire doit faire face pour rester fidèle à sa vocation politique”. C'est en ce sens que la Commission souhaite qu'en 1988, la dimension sociale du grand marché soit prise en compte, la coopération des politiques économiques et monétaires soit renforcée et que la Communauté réponde aux appels venus des pays de l'AELE, du Maghreb, d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est, qui souhaitent tous renforcer leurs relations avec elle. „L'Europe a une occasion exceptionnelle d'affirmer ses responsabilités internationales tout en contribuant à sa propre croissance et la création d'emplois” a conclu le président de la Commission.



WALLONIE

„Le club des 5”

Comment préparer les PME wallonnes aux défis de 1992 ? Depuis un an, l'Exécutif de la Région wallonne met en place un réseau original de coopération avec quatre régions de la Communauté : le Bade-Wurtemberg, la région Rhône-Alpes, la Catalogne et la Lombardie. „Nous avons en commun d'être des régions industrielles, densément peuplées, et misant pour l'avenir sur le développement des PME et de l'innovation technologique” explique Philippe Barras, conseiller du ministre-président M. Wathelet. „Nous allons interconnecter nos banques de données et favoriser les échanges entre les chambres de commerce, les industriels, chercheurs, etc”. La Région wallonne espère ainsi conscientiser les chefs d'entreprise „qui devraient chercher à anticiper l'ouverture des autres marchés et se préparer par des accords avec la concurrence”. Des séminaires d'information ont également été organisés. „Il faut rompre avec la logique des subsides et lui substituer une politique d'information et d'aide logistique” a encore expliqué Anne-Marie Straus, chef de cabinet du ministre régional Arnaud Decléty chargé des Affaires économiques, de l'Emploi et des Classes moyennes. Parmi les actions entreprises, citons aussi „l'opération 2001” qui vise à fournir un ensemble de services d'appui (comme les banques de données Midas) aux PME.

PLACE
AUX PME

„Dans de nombreux secteurs, l'âge des grandes entreprises est dépassé. A l'heure des nouvelles technologies et de l'évolution de plus en plus rapide de l'économie, la flexibilité propre aux petites et moyennes entreprises devient un gage de succès” observe Alan Mayhew, directeur de la „task force PME” mise en place au sein de la Commission européenne.

En adoptant à l'unanimité, en octobre 1986, le programme d'action pour les PME proposé par le commissaire Abel Matutes, les Etats membres ont montré l'importance qu'ils attachent au dynamisme de ces entreprises, qui représentent environ 80 % du nombre de sociétés et 60 % de la main-d'œuvre dans la Communauté européenne. En ces temps d'incertitude économique, la souplesse d'adaptation de ces petites unités „à dimension humaine” est un atout majeur. Les PME sont d'ailleurs les seules à avoir créé globalement des emplois au cours des dernières années.

Le défi de 1992

Les PME de la CEE voient toutefois avec un mélange de craintes et d'espoirs l'achèvement du grand marché intérieur en 1992. Elles seront certes les premières bénéficiaires de la suppres-

sion des contrôles aux frontières dont elles supportent plus difficilement les surcoûts que les grandes entreprises. De même, la libéralisation des mouvements de capitaux devrait faciliter leurs possibilités d'obtenir des prêts. Mais les PME, qui vivent souvent dans des marchés protégés par les commandes publiques ou les normes nationales, redoutent de devoir affronter une concurrence accrue des grandes entreprises étrangères alors que d'ici à 1992, toutes ces formes de protectionnisme devront disparaître. Et elles se plaignent de souffrir de nombreuses discriminations, que ce soit dans le domaine fiscal, juridique ou dans l'accès à l'épargne publique.

C'est donc autour de cette double nécessité – alléger les handicaps propres aux PME et leur permettre de se préparer au grand marché de 1992 – que la Commission européenne développe son programme d'action.

Alléger les contraintes

„La complexité de la législation constitue un des obstacles principaux que rencontrent les PME” explique M. Mayhew. Des procédures simplifiées sont donc prévues afin que les PME ne soient pas submergées par les 300 directives qui seront adoptées dans le cadre du grand marché. Des formules seront aussi adoptées pour faciliter leur accès aux marchés publics. Dans le domaine juridique et fiscal, un traitement plus favorable aux PME est recherché : ainsi le règlement relatif au groupement européen d'intérêt économique (GEIE), qui sera appliqué en juillet 89, facilitera leur coopération au niveau de la CE.

Autre handicap dont souffrent les petites entreprises : la difficulté de trouver du capital à risque pour financer leur démarrage et leurs investissements en nouvelles technologies. „Le coût de l'expertise est tellement élevé pour ce genre de prêts que les PME en sont souvent écartées, explique M. Mayhew. La Commission étudie la possibilité de prendre en charge certains frais pour les projets locaux”. Dans le

cadre du „Nouvel Instrument communautaire” (NIC), créé en 1979, une enveloppe de plus de 60 milliards de FB a été accordée en 1987 pour favoriser l'adaptation des PME aux nouvelles technologies et leurs investissements en économies d'énergie.

Préparer 1992

Pour aider les PME à s'intégrer au grand marché européen, la Commission cherche à la fois à améliorer la diffusion de l'information à travers les „Euroguichets” et à encourager le partenariat. „Confrontées à une concurrence accrue, elles devront trouver de nouveaux marchés. Mais elles manquent de moyens pour financer leur développement à l'étranger et pour faire face au coût croissant de recherche sur les nouveaux produits. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessaire coopération entre PME de différents Etats membres,” explique M. Mayhew. La Commission a commencé à mettre en place le „Business Corporation Network” (BC-Net), un réseau informatisé permettant l'échange d'offre et de demande de coopération entre PME européennes. D'autres actions sont prévues, notamment dans le domaine de la sous-traitance et de la commercialisation. A travers ces services, la Commission espère aussi que les petits entrepreneurs pourront mieux se faire entendre auprès des institutions communautaires. Ainsi, depuis février 1986, chaque proposition de directive ou règlement de la CEE est examinée en fonction de son impact sur les PME. „En entretenant un dialogue direct avec ces entreprises, la petite équipe très motivée de la „task force” espère démystifier l'image de la Commission, trop souvent perçue comme une administration inaccessible” conclut M. Mayhew. „En fait, nous sommes plus à l'écoute des PME que bien des administrations nationales !”





Dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'Euroguichet d'Anvers, Gaston Geens, président de l'Exécutif flamand, a souligné l'importance du grand marché de 1992 pour la Flandre. Celui-ci ne doit pas être considéré comme une menace, a expliqué M. Geens, mais comme un défi. Le grand marché, en créant un nouvel avantage compétitif, doit amener l'Europe à redécouvrir sa propre force. La nouvelle dimension du marché ouvrira d'énormes possibilités pour une plus forte croissance économique dans bien des domaines. La Flandre peut relever ce défi, selon M. Geens.

L'année 1992 sera surtout un défi pour les PME qui représentent 96 % des entreprises en Flandre. Elles devront augmenter leurs investissements et innover pour apporter de nouveaux produits et services sur le marché. La „DIRV” (troisième révolution industrielle en Flandre), leitmotiv de la politique menée par l'Exécutif flamand, attache d'ailleurs une importance particulière au renforcement de la recherche technologique. La participation des centres de recherche et d'entreprises flamands aux programmes de recherche de la CE leur permet, par ailleurs, de découvrir les possibilités de travailler et coopérer par delà les frontières. Enfin, le gouvernement flamand a commencé une campagne d'information et de sensibilisation des entreprises, en particulier des PME, sur les défis de 1992. L'objectif de cette action, comme de celle de la „DIRV”, est d'amener les entreprises flamandes à regrouper leurs forces, notamment en participant à des manifestations publiques comme „Flandres Technology”. La prochaine édition de cette grande manifestation, qui aura lieu du 24 avril au 1 mai 1989 à Gand, sera d'ailleurs placée sous le signe du marché unique européen.

LES "EUROGUICHETS" AU SERVICE DES PME

Le 26 novembre 1987, la Commission européenne a inauguré, à Namur et Anvers, 2 des 39 „Euroguichets” qui seront installés dans les douze Etats membres. Gérés par des organismes régionaux proches des entreprises, ils sont chargés à la fois d'informer les PME sur les politiques communautaires et de les assister dans leurs démarches pour bénéficier des programmes d'aides de la CE.

Une idée originale

La création de tels centres décentralisés est une première dans l'histoire de la Communauté. Elle part d'un triple constat. A la différence des grandes entreprises, les PME n'ont pas les moyens d'avoir un représentant à Bruxelles pour se tenir au courant de l'évolution des politiques communautaires. De ce fait, elles sont aussi largement sous-représentées dans les organisations professionnelles qui sont consultées par la Commission avant de formuler une proposition de directive au Conseil. Par ailleurs, elles éprouvent des difficultés pour bénéficier des aides financières de la CE.

Les procédures administratives pour introduire un projet sont tellement compliquées qu'elles découragent les PME” explique Jean Solé, secrétaire général d'Europmi (confédération euro-

péenne des PME). Ainsi, bien que le Fonds européen de développement régional mette depuis quelques années l'accent sur le développement de ces entreprises, leur part dans les concours accordés à la Belgique n'a été que de 17 % en 1985 et 22 % en 86. Les PME n'ont pas non plus toujours les moyens de participer à des projets qui impliquent une coopération transnationale (et donc des frais de voyage), comme les programmes de recherche dans le domaine des nouvelles technologies. La Commission consacre toutefois un effort important pour faciliter la participation des PME, en les incorporant dans des projets avec des grandes entreprises à même de prendre en charge les frais administratifs. Ainsi, elles participent à 60 % des projets du programme „Esprit” alors que leur part dans le financement n'est que de 20 %.

Informier et sensibiliser

La mission des 39 „Euroguichets” qui seront ouverts au cours de la première phase pilote d'un an (à terme, plus de 200 seront créés dans la Communauté) est donc de mieux intégrer les PME à l'action communautaire :

- information : les „Euroguichets” peuvent traiter toutes les demandes concernant la réglementation de la CEE, les étapes vers la réalisation du grand marché de 1992 et les actions qui intéressent les PME. Outre une large documentation, les „Euroguichets” disposent d'un accès aux bases de données de la CE et d'une messagerie électronique qui les relie entre eux et avec la „task force PME” de la Commission.

Ouverture de l'Euroguichet à Namur : de g. à d. : MM. Haber (Commission), Toussaint (député européen), Dalem (Ministre de la Région wallonne), et Matutes (Membre de la Commission).

- sensibilisation : toutes les suggestions et réactions des PME seront en retour transmises à la Commission qui pourra ainsi mieux tenir compte de leurs besoins dans la conception de ses politiques. Les „Euroguichets” réaliseront également des études locales et régionales sur l'impact du marché intérieur.

- conseil : ces centres aideront les PME à préparer un dossier pour bénéficier des aides communautaires.

- animation : l'organisation ou la participation à des manifestations, foires, colloques, business-clubs, est également prévue.

A Namur

Le Bureau économique de la Province de Namur (BEP : association d'intercommunales visant à promouvoir le développement des PME locales) a été choisi par la Commission pour ouvrir le premier Euroguichet en Wallonie. Une équipe renforcée (une documentaliste et un économiste ont été engagés), placée sous la direction de Bernard Ruysen, a été mise en place en septembre dernier. Peu de demandes des P.M.E. ont été encore enregistrées mais le BEP projette de lancer une campagne d'information.

BEP - Palais des Expositions, avenue Sergent Vriethoff, 2, 5000 Namur
Téléphone : (081) 73 52 09

EUROBAROMETRE

Oui à l'achèvement du Marché intérieur, en 92 ! C'est l'avis d'une très large majorité d'Européens. Seuls réticents, les Danois : 59 % d'entre eux sont opposés à la liberté d'achat de biens fonciers ou immobiliers, n'importe où dans la Communauté, et 44 % préfèrent que les marchés publics soient réservés à des sociétés danoises, même si leurs prix sont plus élevés.

BELGIQUE

Comett – Pour la deuxième tranche 1987 du programme „Comett” de coopération université-entreprise pour la formation aux nouvelles technologies, environ 30 millions de FB ont été alloués à la Belgique : 67 étudiants recevront une bourse pour un stage dans une entreprise d'un autre Etat membre, de même que 5 cadres industriels ou universitaires ; 11 projets de formation continue et 2 initiatives multilatérales de formation multimédia seront également financés. Pour l'ensemble de l'année 1987, la Belgique a obtenu près de 10 % de l'enveloppe de 16 millions d'Ecus (environ 700 millions de FB) attribuée au programme et elle participe à environ un quart des projets, qui sont tous menés sur une base transnationale. Pour l'ensemble de la CE, „Comett” a apporté son soutien à 108 associations entreprise-universités (dont 7 en Belgique), qui ont soit une dimension régionale (comme celle de Liège, voir EURinfo n° 121), soit sectorielle (microélectronique, cosmétologie, etc.).

Erasmus – Vif succès pour le programme communautaire de coopération entre les universités : 158 programmes de coopération (PIC), sur plus de 600 propositions, ont été sélectionnés pour recevoir une aide totale de 1,1 million d'Ecus (un demi-milliard de FB) dans le cadre de la deuxième tranche 1987. Ces programmes, dont 14 comptent la participation d'institutions d'enseignement supérieur belge, en regroupent plus de 350 dans la CE. La plupart bénéficieront également de bourses de mobilité pour un millier d'étudiants (800.000 Ecus). Enfin, 1138 membres du personnel enseignant ou administratif recevront une aide pour effectuer une visite dans un autre pays, en vue de préparer de nouveaux programmes, et une subvention sera accordée

RECHERCHE : NOUVEAU DEPART EN 1988

Après une année 1987 marquée par les difficultés des Douze pour adopter le programme-cadre 88-92, 1988 apportera un nouvel élan aux programmes de recherche dans le domaine des nouvelles technologies. Déjà, la Commission a lancé, le 29 décembre, le premier appel d'offres pour la seconde phase d'**Esprit** dont le financement (1,6 milliard d'Ecus, soit environ 70 milliards de FB, de 1988 à 92) avait été adopté huit jours plus tôt par les ministres. Comme par le passé, Esprit s'attachera à promouvoir la recherche précompétitive dans trois secteurs : la microélectronique, le traitement de l'information et les applications. Mais, cette fois, une enveloppe de 60 millions d'Ecus est en outre réservée à deux projets de recherche fondamentale : la mise au point d'un super-ordinateur capable de traiter 1,5 milliard d'opérations en une seconde et d'un micro-processeur de haute capacité. Par ailleurs, des grands projets d'intégration technologique (Tips) seront développés afin de mettre en valeur certaines innovations mises au point isolément. Quant à la participation aux projets – qui doivent impliquer au moins deux partenaires industriels ou deux organismes de recherche situés dans des pays différents – elle sera dorénavant ouverte aux pays de l'A.E.L.E. (Norvège, Suisse, Autriche, etc.). L'intérêt de ces derniers pour Esprit confirme la renommée acquise dans les milieux industriels par ce programme qui implique déjà 3000 chercheurs européens travaillant à plein temps sur les 200 projets lancés depuis 1984.

Lessive à l'euphorbia

Plus modeste, le programme **Brite** (recherche industrielle) connaît, lui aussi, un vif succès. Les Douze lui ont accordé, le 21 décembre, une rallonge budgétaire qui porte sa dotation de 125



à 185 millions d'Ecus pour 1986-88. Ainsi, 66 nouveaux projets, sélectionnés en septembre dernier, pourront être lancés (voir EURinfo n° 120). La recherche concernant la **biotechnologie** promet également de nouveaux développements en 1988. En novembre dernier, la Commission a proposé un financement supplémentaire de 20 millions d'Ecus qui devrait s'ajouter aux 55 millions déjà inscrits pour 1985-88. Mais surtout, elle attend des ministres leur aval pour lancer un nouveau programme, baptisé „**Eclair**”, plus orienté sur les applications agro-industrielles. Avec une dotation proposée de 80 millions d'Ecus de 1988 à 93, il vise à développer de nouveaux débouchés industriels pour l'agriculture (telle la production de poudres à lessiver qui utilise l'euphorbia, une plante riche en acides gras) ainsi qu'à appliquer les progrès apportés par la biotechnologie aux performances des engrais, semences, etc. D'autres programmes de recherche connaîtront cette année de nouveaux développements, comme celui sur la **radioprotection** (dont la dotation de 58 millions d'Ecus vient, à la suite de l'accident de Tchernobyl, de recevoir une rallonge de 10 Mécus) ou la **recherche médicale**. Pour ce dernier, une enveloppe de 65 millions d'Ecus pour 5 ans a été adoptée le 17 novembre : la moitié des projets seront consacrés à la recherche sur le sida et le cancer. Pas moins d'un quart de l'ensemble de la recherche en médecine et santé devrait ainsi être coordonnée par l'intermédiaire du programme communautaire. Mais, comme pour Esprit et Brite, des pays européens extra-CE seront invités à y participer.

QUELLE EUROPE SOCIALE ?

La nécessité d'accompagner la réalisation du grand marché intérieur d'une politique sociale a été soulignée par Raymonde Dury, député européen (socialiste) et Fons Margot, président du Comité économique et social (CES), au cours d'un débat organisé par la Maison de l'Europe au Bureau de presse et d'information, le 24 novembre 1987.

„Le grand marché va conduire à d'énormes problèmes sociaux dans les régions du nord de l'Europe, frappées par le chômage. Il y a en effet risque de dumping social si les bas salaires du Sud attirent tous les investissements” a estimé R. Dury. Celle-ci a encore souligné que la Belgique détenait le record européen de chômeurs de longue durée. Pour sa part, M. Margot s'est félicité de la recommandation adoptée par le CES en faveur de directives fixant les droits minimum dans la CE en matière de Sécurité sociale, d'information sur l'introduction de nouvelles technologies et de conditions de travail. „Il n'est pas possible d'imaginer des fusions d'entreprises au niveau européen sans créer des mécanismes d'information et de concertation des travailleurs” a ajouté R. Dury. Les deux interlocuteurs ont regretté que malgré leurs déclarations d'intention, les Etats membres n'aient rien fait pour mettre en place une concertation sociale au niveau européen.

UN DROIT DE SEJOUR

POUR LES ETUDIANTS ET RETRAITES

Nombreux Belges, une fois pensionnés, aiment à s'évader vers les cieux plus cléments de la côte espagnole ou française, où la douceur de vie allie ses attraits à une fiscalité nettement moins élevée ! Ce droit de séjour pourrait bientôt leur être garanti par la Communauté européenne si du moins les Etats membres se décident enfin à adopter une proposition de la Commission datant de 1979.

Un droit pour les non-actifs

Le rapport Adonnino sur l'Europe des citoyens (1985) est venu relancer le débat. La Communauté doit-elle se cantonner, comme le prévoyait le Traité de Rome, à la seule libre-circulation des travailleurs ? Actuellement, seuls les citoyens de la CE qui ont trouvé une activité professionnelle dans un autre Etat membre peuvent librement s'y installer. Un permis de séjour ne peut leur être refusé que pour motif de santé publique et une fois délivré, le travailleur ne peut être expulsé que pour des raisons de sécurité publique. Le Traité a également étendu ce droit aux membres de sa famille à charge (quelle que soit leur nationalité).

En revanche, il est muet quant aux droits des personnes qui n'exercent pas une activité professionnelle (principalement les étudiants et les retraités) pour lesquelles les législations nationales sont donc restées en vigueur. Ainsi, la plupart des Etats membres exigent une garantie de revenus suffisants aux retraités qui désirent s'établir chez eux et ils sont en droit de refuser une demande. Seule contrainte : ils ne peuvent imposer de discriminations de traitement entre les différentes nationalités de la CE. Mais les nombreuses plaintes qui parviennent à la commission des pétitions du Parlement européen

montrent que l'application des législations nationales est loin d'être toujours transparente.

Une condition de ressources

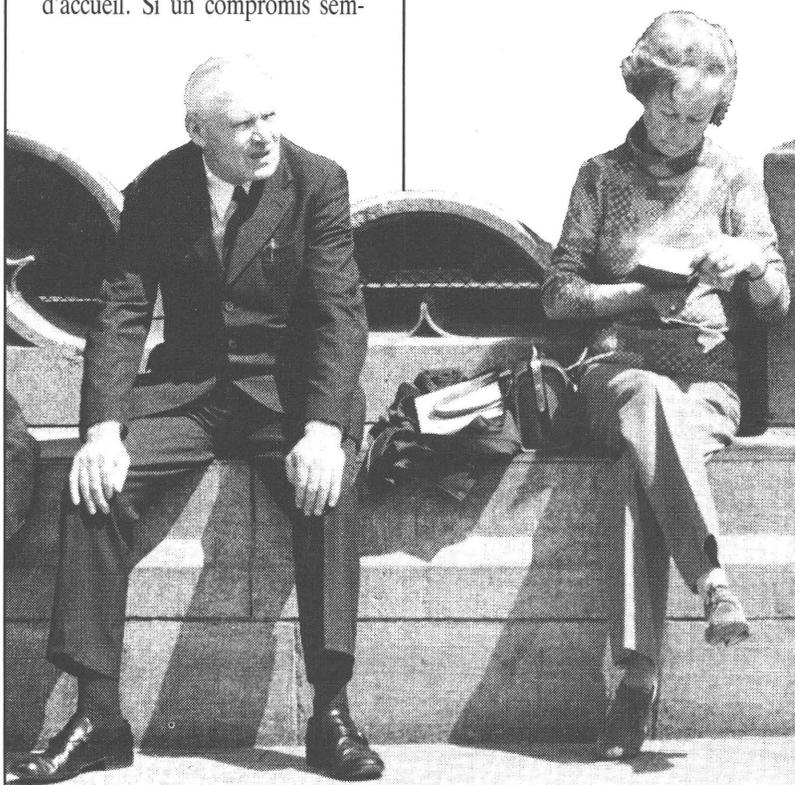
C'est pourquoi la Commission a proposé, en 1979, d'étendre le droit de séjour garanti par le Traité de Rome, à tous les citoyens de la CE âgés de 18 ans ou plus, à condition que ceux-ci disposent d'un minimum de ressources, à déterminer par chaque pays d'accueil. Les discussions au Conseil ont été difficiles.

Les réticences les plus marquées sont venues de la France qui accueille déjà le plus grand nombre de ressortissants de la CE (1,5 million), dont une proportion importante de retraités. Ainsi sur les 13.000 Belges établis dans un autre pays de la CE et qui perçoivent une pension belge (sans compter les fonctionnaires retraités), 6000 vivent en France, contre 1750 en Espagne et un millier aux Pays-Bas ainsi qu'en RFA.

En fait, la France craint surtout une surcharge pour sa Sécurité sociale. C'est pourquoi elle exige une condition supplémentaire : l'obligation d'avoir une assurance-maladie et, si celle-ci venait à cesser, l'Etat membre d'origine devrait prendre en charge les dépenses supportées par le pays d'accueil. Si un compromis sem-

ble se dessine sur ce point (en cas de déséquilibres importants dans les dépenses de santé, la Commission s'engagerait à formuler des propositions), d'autres obstacles doivent encore être surmontés, notamment sur le niveau de ressources minimum qui peut être exigé des étudiants. La Grèce s'oppose d'ailleurs à toute exigence de ressources alors que ses étudiants sont particulièrement nombreux à fréquenter une université étrangère. Or ceux-ci disposent souvent de revenus limités qu'ils ne parviennent à compléter qu'en travaillant pendant leurs études. Un accord n'est toutefois pas improbable dès cette année. Sa conclusion apparaît urgente alors que les Douze veulent justement encourager la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus, lancé en 1987. Mais il faudra aussi veiller à ce que les administrations nationales conformément leurs pratiques aux directives communautaires.

Citons, à titre d'exemple, le cas de cette Belge résidant en France qui s'est plainte auprès du Parlement européen que le bureau de police de La Seyne lui imposait de renouveler tous les 3 mois son permis de séjour bien qu'elle soit mariée à un Français retraité !



à 12 associations d'universités, telle la Fondation européenne pour le management, située à Bruxelles.

En 1988, le programme Erasmus, doté de 30 millions d'Ecus (contre 11,2 millions en 87), devrait concerner environ 800 établissements d'enseignement supérieur, 8000 étudiants et 2000 professeurs et administrateurs.

FEOGA - Dans le cadre de la deuxième tranche 1987 des aides à l'amélioration structurelle dans le secteur agricole, la Commission a accordé 279 millions de FB à 20 projets belges, ainsi que 1,1 million de FB au programme de développement intégré du Sud-Est de la Belgique.

Fonds Social Européen - La Commission a accordé une tranche supplémentaire de 323 millions d'Ecus destinés essentiellement à des actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans. La Belgique a reçu 113 millions de FB pour ceux-ci et 34 millions de FB pour des projets concernant les adultes.

Aides d'Etat - La Commission a donné le 23 décembre son feu vert à l'octroi d'une aide du gouvernement belge à Noviboch, qui a repris en 1985 l'entreprise Boch spécialisée dans l'équipement sanitaire. Par ailleurs, les aides accordées par le Fonds de rénovation industrielle ont été reconnues conformes aux règles communautaires par la Commission en décembre dernier, puisqu'elles concernent soit des zones de développement, soit des transferts du budget national vers les régions.

"Jambon d'Ardenne" flamand - Dans une réponse à une question parlementaire de Raymonde Dury à propos d'exportations vers la RFA d'imitations de jambons d'Ardenne produits en Flandre, la Commission européenne a estimé que ces exportations ne contenaient pas aux règles de la CE même si le produit en question est interdit à la vente en Belgique. La Commission ajoute toutefois que les autorités nationales doivent veiller à ce que l'étiquetage de la denrée alimentaire n'induit pas en erreur l'acheteur, notamment sur l'origine du produit.

Ecologie - La Commission a ouvert une instruction, en décembre 87, pour déterminer si l'assèchement de la zone naturelle „De Blankaart” dans le Westhoek contrevient à la directive de 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages.

PUBLICATIONS

- „Formation professionnelle et éducation permanente”, Fondation André Renard (124 pages), 9/11 place Saint-Paul à 4000 Liège. Prix : 200 FB.
- „Le rôle de la politique industrielle en Europe, une perspective syndicale” et „Les femmes dans les syndicats en Europe occidentale” publiés par l'Institut syndical européen, 66 bd. de l'Impératrice, 1000 Bruxelles (prix : 700 FB).
- „Eurydice news” : revue sur la politique de la CE en matière d'éducation ; numéro de novembre 87, consacré à la transition des jeunes de l'école à la vie professionnelle. Unité européenne d'Eurydice, 17 rue Archimède, 1040 Bruxelles.
- „Europe from a cultural perspective” : compte-rendu d'un colloque organisé en avril 87 à Amsterdam (139 pages). Prix : 29,5 Dfl. Edition Nijgh & Van Ditmar, Badhuisweg 232, 2597 JS Den Haag.
- Chemical Risk Control in the E.C. : Brochure sur les principales directives de la C.E. concernant le contrôle des produits chimiques (harmonisation des législations, tests, étiquetage des produits, prévention et limitation des risques). Publié par la Communauté européenne, Direction générale Environnement, protection des consommateurs et sécurité nucléaire. Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.
- European Affairs : revue trimestrielle où hommes politiques, hommes d'affaires et scientifiques parlent de l'évolution de l'Europe. Edité par Elsevier.
- Europa : la firme Panini découvre l'Europe. Après les fameux albums sur les cyclistes et les footballeurs, elle en publie un sur l'intégration européenne. La formule reste pareille : l'album est gratuit tandis que les autocollants sont à acheter par six pour la somme de 10 FB.

Eddy Depauw, vainqueur du Christmas Trophy, à Bruxelles, le 20 décembre.

SPORT ET IDENTITE

Le sport, un moyen de communication entre les peuples : c'est ce que soulignait, en 1985, le rapport sur l'Europe des citoyens. Il indiquait, dans ce sens, trois lignes d'action pour la Commission : organiser des compétitions européennes, constituer des équipes sportives de la Communauté et inviter les sportifs à arborer l'emblème communautaire sur leurs maillots.

Un premier bilan des initiatives entreprises a été présenté le 17 décembre par le commissaire Ripa di Meana. Parmi celles-ci, s'est disputée, en été 87, la „Course de la Constitution”, une „transat” pour voiliers amateurs des pays membres ainsi que des Etats-Unis. Cette course commémorait les 30ème anniversaire du Traité et 200ème anniversaire de la Constitution américaine. Pour l'avenir, les projets sont nombreux et ambitieux : organiser un „marathon” de la Communauté européenne en Grèce ou encore des „European Community Games”, sorte de mini-jeux olympiques dans les 12 pays.

La Commission envisage aussi de lancer une initiative originale

pour combattre la violence dans les stades. Les fédérations nationales de football des Douze désigneront, pour la saison prochaine, le club dont les supporters ont fait preuve du meilleur esprit sportif. Celui-ci sera récompensé par un prix de la CE, décerné à Bruxelles. Cette rencontre sera l'occasion d'un „forum” de discussions sur ce thème.

UN ESPACE CULTUREL

Lors d'un Conseil „informel” à Copenhague, le 10 décembre, les Ministres de la Culture ont décidé de relancer la politique culturelle. Trois priorités pour la période 88-92 : l'audiovisuel, l'édition et la formation. L'audiovisuel, c'est notamment l'Année Européenne du Cinéma et de la Télévision (AECTV), qui débute ce mois-ci. La Commission veut profiter de cette occasion pour stimuler notamment la réalisation de programmes ou d'œuvres en télévision à haute définition (c'est-à-dire dont la qualité des images et du son sont les mêmes que pour le cinéma), en utilisant le système européen. Par rapport à son rival japonais, celui-ci a un avantage : sa comptabilité avec les systèmes existants. Les paramètres techniques européens pour une norme mondiale ont déjà été mis au point et une première démonstration a été présentée à Berlin en août 87. Autre enjeu culturel de taille, l'édition. Ici aussi, la Commission a défini une politique concrète : examiner la nécessité de règles communautaires pour la reprographie, harmoniser les procédures de répression de la piraterie et promouvoir la coopération entre bibliothèques européennes.

Dernière priorité : la formation des opérateurs culturels. Parmi ceux-ci, les professionnels de l'image et du son. La Commission propose de créer un réseau européen de coopération entre établissements. Cette action pourrait se faire avec la collaboration du Conseil de l'Europe.

EUROPE SANS BOUSSOLE

Dans son livre **Europa zonder kompas**, Leo Tindemans revit la présidence belge des Communautés, du 1er janvier au 30 juin 1987. C'est sur le mode anecdotique et au jour le jour qu'il décrit les événements de ces six mois. L'auteur raconte de manière détaillée ses rencontres à l'étranger et ses entretiens avec les chefs d'Etat, de gouvernement et les hommes politiques. Tindemans regrette cependant l'impuissance de la Communauté face aux problèmes internationaux. Selon lui, l'Europe est désemparée à cause du manque d'unité entre les Etats membres.

Leo Tindemans, *Europa zonder kompas*, Standaard Uitgeverij, Antwerpen, 595 FB.

TOMATES AU BROMURE

Avez-vous déjà goûté les tomates au bromure, le poulet aux antibiotiques ou même le steak tartare au sulfite ? Face à la destruction massive de l'environnement, le député européen François Roelants du Vivier lance un cri d'alarme dans son ouvrage „Agriculture européenne et environnement : un avenir fertile” (1). Un exemple : le cercle vicieux de l'utilisation abusive d'intrants chimiques. En augmentant leur proportion, les performances des sols se dégradent et ils nécessitent de plus en plus d'adjuvants pour maintenir la production. L'ouvrage relate aussi l'évolution – lente – de la politique européenne en matière d'environnement et d'agriculture. La dernière partie contient les suggestions de l'auteur dans ce domaine, comme l'octroi d'aides au revenu basé sur des critères d'environnement.

(1) Edition Sang de la terre, 120 FF.



AU JOUR LE JOUR

■ 23 novembre

CE/Golfe - Les Douze demandent à la Commission de négocier un accord de coopération avec les six pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (Arabie Saoudite, Koweït, Oman, Bahreïn, Emirats arabes unis et Qatar) qui sera complété par la suite par un accord de libre-échange à condition que ces derniers acceptent certaines mesures pour protéger l'industrie pétrochimique européenne.

■ 4 et 5 décembre

Conseil européen - Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze enregistrent un nouvel échec dans la discussion sur la réforme de la CE. Leurs divergences portent notamment sur la maîtrise des dépenses agricoles, la définition des „stabilisateurs” pour le secteur des céréales, l'équilibre entre le PNB et la TVA dans le nouveau système de ressources propres et l'augmentation de la dotation des Fonds structurels. Une nouvelle rencontre au Sommet est annoncée pour le 10 et 11 février à Bruxelles.

■ 7 décembre

Transports - Les Douze donnent le feu vert à la libéralisation des transports aériens dans la CE, suite à l'accord intervenu entre la Grande-Bretagne et l'Espagne sur le statut de l'aéroport de Gibraltar.

■ 9 décembre

Santé - La Commission propose d'harmoniser les réglementations sur la protection des travailleurs contre les agents cancérogènes et de les renforcer pour 31 substances et 8 procédés industriels.

Culture - La Commission propose un programme d'action culturelle pour la période 1988-92.

■ 12 décembre

CE/USA - Le secrétaire d'Etat George Schultz, accompagné de trois ministres, est reçu à Bruxelles par la Commission européenne afin de discuter de

deux contentieux bilatéraux (Airbus et l'interdiction des hormones dans la viande).

■ 14 décembre

Santé - Les Douze concluent enfin un accord sur les taux maximum de radioactivité dans les denrées alimentaires à appliquer en cas d'accident nucléaire.

■ 16 décembre

CE/Pays de l'Est - Un haut représentant de l'URSS, M. Ivanov, fait connaître au commissaire européen Willy De Clercq, le souhait de son pays d'établir une coopération dans tous les domaines avec la CE. Parallèlement, la Commission continue à négocier avec le Comecon, en vue d'une déclaration de reconnaissance mutuelle, et avec la Tchécoslovaquie pour la conclusion d'un accord de commerce sur les produits industriels.

■ 18 décembre

Marché intérieur - Les ministres enregistrent des progrès sur la libéralisation du marché des assurances et parviennent à un accord sur l'emballage des produits chimiques dangereux ainsi que sur l'harmonisation des

pratiques des laboratoires de test pour les produits industriels. Par ailleurs, les ministres chargés de la protection des consommateurs s'entendent sur les exigences essentielles de sécurité qui seront appliquées aux jouets à partir de 1990.

■ 21 décembre

Recherche - Les Douze adoptent la seconde phase du programme „Esprit” et débloquent de nouveaux crédits pour „Britte” et la recherche sur la radioprotection.

■ 22 décembre

Acier - Les quotas de production pour trois catégories de produits sidérurgiques sont prolongés jusqu'au 30 juin 88. Les gouvernements et les entreprises devront définitivement s'engager pour le 10 juin sur des fermetures de l'ordre de 75 % des surcapacités estimées à 9,6 millions de tonnes.

■ 1 janvier

Marché intérieur - Entrée en vigueur du „document unique” qui remplace plus de 70 documents précédemment utilisés aux postes douaniers des Douze.

■ 6 janvier

Déchets radioactifs - La Commission décide d'ouvrir une enquête sur le scandale du trafic de déchets nucléaires entre la Belgique et la RFA.

■ 13 janvier

Marché intérieur - La Commission propose une directive pour autoriser les banques agréées dans leur pays d'origine à ouvrir librement en 1992 des filiales dans un autre Etat membre et à y offrir 13 activités bancaires.

■ 14 janvier

Monétaire - La France présente un mémorandum en faveur de la création d'une banque centrale européenne et le renforcement du SME.

Agriculture - La Commission propose son plan de „gel des terres” qui permettra de diminuer la production dans les secteurs excédentaires, en offrant une prime aux agriculteurs qui acceptent de ne pas cultiver une partie de leurs terres pendant 5 ans au moins.

MARCHÉS PUBLICS : L'ÉCHÉANCE DE 1988

Objectif prioritaire pour l'achèvement du „grand marché” à l'aube de 1992, l'ouverture des marchés publics, inscrite dans le Traité de Rome, est encore loin d'être réalisée. Mais les Douze se sont engagés à la mettre en œuvre dès la fin 88.

Un enjeu de taille

Les marchés publics, chasse gardée traditionnelle des entreprises nationales, pèsent d'un poids non négligeable dans l'activité économique européenne. Les contrats conclus par les administrations représentent près de 10 % du Produit Intérieur Brut de la Communauté et près de 20 % si l'on tient compte des commandes passées par les entreprises nationalisées, soit 400 milliards d'ECU au total. On comprend mieux dès lors le souci de la Commission d'ouvrir ces marchés à la concurrence

européenne.

Des acquis

Certès, la Communauté a déjà pris des mesures dans ce sens. Deux directives (datant de 1971 et 1976) organisent l'ouverture des marchés publics dans les secteurs des travaux publics et des fournitures : application des règles de concurrence du Traité de Rome, harmonisation des règles nationales en matière d'adjudication, ouverture à toutes les entreprises sans discrimination basée sur la nationalité, publication des appels d'offre au Journal Officiel des CE.

... insuffisants

Mais cette ouverture ne couvre que 20 % de l'ensemble des achats publics dans la CE. L'essentiel des contrats passés par les pouvoirs publics - qui concernent les transports, les

télécommunications, l'eau et l'énergie, sans oublier le matériel militaire - y échappe. Dans les faits, les Etats membres continuent à réserver une part colossale de leurs commandes à leurs industries nationales. En RFA, moins de 4 % seulement des marchés publics sont adjugés à des entreprises d'autres Etats membres. Ce chiffre est de l'ordre de 3 % en Belgique, de 2 % en France et de 1,5 % en Grande-Bretagne.

Un contrôle inadéquat

L'acquis reste donc bien maigre et le tableau s'assombrit encore lorsque l'on se penche sur les infractions - fréquentes - aux dispositions des deux seules directives existantes. Toute une panoplie a été mise à jour par la Commission : non-publication au Journal Officiel des Communautés, recours abusif aux procédures excep-

tionnelles de passation des marchés comme le gré à gré (pour lesquelles les conditions communautaires sont moins sévères), établissement de normes techniques „faites sur mesures” et donc discriminatoires... Autant de violations souvent décelées trop tard par la Commission pour qu'elle puisse y parer.

Gaspillage

Le coût de la „non-Europe” et des pratiques discriminatoires a été évalué à près de 40 milliards d'Ecus par an (1700 milliards de FB) par les services de la Commission. Ce gaspillage, qui gonfle les dépenses publiques, se répercute aussi sur la feuille d'impôt des contribuables et le consommateur est finalement pénalisé par un produit parfois de moindre qualité. Pour la Commission, l'ouver-

•••

1988 :

L'ANNEE DES ECRANS

L'Année européenne du cinéma et de la télévision (AECTV) a été ouverte le 14 janvier à Bruxelles sous la présidence de Simone Veil. Elle se déroulera pendant un an dans pas moins de 24 pays, ceux de la CE et du Conseil de l'Europe.

„Il ne s'agit pas d'une simple série de commémorations mais bien de créer un climat favorable à de nouvelles convergences au sein de l'audiovisuel européen" a souligné le commissaire européen chargé de la Culture, Carlo Ripa di Meana.

La première manifestation, sous la forme d'un palmarès des 12 meilleurs films européens des 30 dernières années, a eu lieu le jour même à Bruxelles. Au total, une quarantaine d'événements seront organisés par l'Année : concours et prix (prix du premier film européen, concours de scénario, concours de la musique de film, etc) ; manifestations publiques (journée de programmation



européenne sur les TV, le 21 mars ; journée européenne du cinéma, le 30 juin ; vaste exposition à Paris ; ouverture du musée de l'image à Londres, etc) ; rencontres et colloques (notamment sur le thème „cinéma et spiritualité" à Louvain-la-Neuve et sur la création à l'ULB). Chaque pays proposera également une série de manifestations nationales.

„Notre objectif est triple : susciter une prise de conscience dans le monde politique de l'importance économique de l'audiovisuel, renforcer l'identité européenne et encourager toutes les formes de coopération entre professionnels" a expliqué Simone Veil.

Aucun projet de production n'a toutefois pu être retenu vu les incertitudes sur le financement de l'Année, notamment en raison de l'absence de décision sur le budget 1988 de la CE. Les manifestations décidées pourront toutefois se dérouler comme prévu.

PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

□ Objectif 92 - Un grand marché sans frontières (Documentation européenne, 4/1987).

□ La Communauté européenne et le tiers monde (Le dossier de l'Europe, octobre 1987, 15/87).

□ Objectif 1992 - L'Europe sans frontières : vers un grand marché intérieur (Le dossier de l'Europe, novembre 1987, 17/87).

□ L'énergie nucléaire dans la Communauté européenne (Le dossier de l'Europe, novembre 1987, 18/87).

EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

□ Europe Sociale - 3/87 - Office des Publications Officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 360 FB (TVA exclue).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Photos : CE (p. 1, 4, 5)
Photos News (p. 2)
Winterman (p. 6)

AGENDA

1.2 : Athénée de Schaerbeek (Bruxelles) ;

2.2 : „Regina-Pacis-institut" (Bruxelles) ; „Sint-Andreasinstituut" (Bruges) ;

4.2 : Lunch-débat (Maison de l'Europe de Bruxelles) avec la participation du journaliste Michel Theys (La Libre Belgique) ;

22.2 : „Wandelclub" (Koekelberg) ;

23.2 : Journée d'études „Institut d'Etudes Européennes - ULB" (Bruxelles) ;

25.2 : Lunch-débat (Maison de l'Europe de Bruxelles) avec la participation du Commissaire Willy De Clercq ;

4.3 : Institut du Sacré-Cœur (Nivelles).

ture réelle des marchés publics permettrait des baisses de prix substantielles, par exemple de l'ordre de 43 % rien que pour le téléphone !

Un plan de relance

Inquiète de l'ampleur de la situation, la Commission a soumis en juin 1986 un plan de relance. Elle propose d'abord de renforcer les deux directives existantes : limitation du recours aux procédures exceptionnelles, prolongation des délais d'appels d'offre, obligation de se référer aux normes européennes, etc. Deux nouvelles directives en ce sens sont déjà depuis 1986 sur la table du Conseil. Parallèlement, elle entend proposer cette année d'étendre l'ouverture des marchés publics à 4 nouveaux secteurs : transports, eau, énergie et télécommunications. Dans ce dernier secteur, l'ouverture aura en outre l'avantage de remodeler la stratégie industrielle européenne en imposant aux Etats membres de respecter

des normes communes. Pour les produits, où ces normes n'existent pas encore, l'ouverture des marchés publics activera donc leur création.

Contrôle accru

La Commission entend aussi renforcer le contrôle des dispositions actuelles par le recours systématique aux procédures d'infraction prévues par le Traité de Rome. Une nouvelle directive encore en discussion permettra aux entreprises déloyalement exclues de se pourvoir devant les tribunaux nationaux, avec à la clé, annulation éventuelle des contrats et indemnisation des entreprises lésées. Les Etats membres se sont engagés à concrétiser l'ensemble de ces dispositions avant la fin 1988.

Un guide utile

Afin de préparer le terrain, la Commission a décidé d'engager une action d'information tous azimuts. Elle a publié à cette fin un „vademecum" sur

les marchés publics, guide pratique où elle rappelle les principes de base des Traités européens, analyse les dispositions actuelles et dresse un tableau des moyens de recours en cas de non-respect du droit communautaire.

Des choix douloureux

Soutenues par le regroupement des industries européennes (Unice) et par la Fédération des entreprises de Belgique les initiatives de la Commission ne convainquent pas tout le monde. Une étude récente menée en Belgique montre que seulement 49 % des entreprises voient dans l'ouverture des marchés publics une chance pour l'économie belge. Selon certains, les commandes publiques ne doivent pas seulement tenir compte du prix et de la qualité mais aussi d'autres critères comme l'importance du maintien de certaines activités, en termes d'emploi et de retombées pour le budget national (via les impôts et les

cotisations sociales). Un argument que les gouvernements pourraient être tentés de reprendre à leur compte !